Informations de base	
2010/2281(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur la lutte contre le cancer colorectal dans l'Union européenne **Subject** 4.20.01 Médecine, maladies	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/11/2010	Décision du Parlement	T7-0451/2010	Résumé
25/11/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2281(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T7-0451/2010	25/11/2010	Résumé

Déclaration sur la lutte contre le cancer colorectal dans l'Union européenne

2010/2281(DCE) - 25/11/2010 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a fait une déclaration sur la lutte contre le cancer colorectal dans l'Union européenne.

Le Parlement rappelle que chaque année on compte plus de 400.000 nouveaux cas de cancer colorectal (CCR) et que cette maladie est à l'origine de 200.000 décès et représente la deuxième cause de mortalité par cancer dans l'Union européenne. Ce cancer est lié à certains aspects du mode de vie (obésité, manque d'exercice, alcool et tabagisme), ce qui signifie qu'agir sur ces facteurs freinera son développement. Le Parlement indique également que la détection précoce de ce type de cancer permettra non seulement d'aboutir à une baisse de 40% du taux de mortalité mais aussi de réduire sensiblement les coûts de traitement.

En conséquence, le Parlement demande à la Commission et aux États membres:

- de soutenir, au sein de l'Union européenne, les campagnes de sensibilisation sur les aspects du mode de vie à l'origine des CCR, en particulier à l'adresse des adolescents et des jeunes adultes,
- d'encourager l'instauration de meilleures pratiques en ce qui concerne les examens de dépistage dans tous les États membres et de publier, tous les deux ans, un rapport sur les progrès réalisés,

- de faire de la diffusion de la recherche et des connaissances en matière de dépistage du CCR une priorité dans les futurs programmes de travail du 7ème programme-cadre de recherche et du programme de santé publique de l'Union européenne,
- **d'introduire des examens de dépistage du CCR à l'échelle nationale**.